



Ensemble pour les Emplois d'Avenir en Ile-de-France

LES FINANCEMENTS DE FORMATION SPECIFIQUES AUX EMPLOIS D'AVENIR

Version juillet 2014



Les OPCA

Leur rôle

Les OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés) sont des organismes agréés par l'État pour collecter et gérer les fonds de la formation professionnelle continue des salariés.

Ces fonds proviennent d'une part des cotisations de leurs adhérents, tous employeurs, qui ont obligation légale de verser à un OPCA un % de leur masse salariale. D'autre part, certains OPCA peuvent aussi mobiliser d'autres sources de financements publics (FPSPP ou Région) dont certains sont destinés à des publics-cibles tels les demandeurs d'emploi ou les jeunes sans qualification.

On distingue les Opca de branches, spécialisés dans des secteurs d'activités des Opca "interprofessionnels" et interbranches que sont Opcalia et Agefos.

Leurs missions

Si la mission principale d'un OPCA est la collecte et la gestion des fonds de formation, le législateur a précisé et élargi leur rôle au travers de la loi de novembre 2009 en leur confiant également :

- L'appui-conseil aux entreprises en matière de gestion des compétences,
- Le financement des contrats de professionnalisation, des périodes de professionnalisation, du DIF
- La conduite de projets liés à l'emploi et la formation.

C'est dans ce cadre que certains OPCA sont partie prenante des emplois d'avenir et ont signé une convention avec les financeurs du dispositif. De plus, le législateur a précisé les règles de gestion. C'est ainsi que la formation des tuteurs bénévoles du mouvement coopératif, associatif ou mutualiste peut être prise en charge par certains OPCA.

Au final, la prise en charge d'une formation varie selon l'OPCA considéré, en fonction de la politique définie par sa commission paritaire (CPNEF) et de sa capacité à mobiliser les fonds publics pour le financement



La transition
professionnelle

Mobiliser les OPCA dans la mise en œuvre du dispositif EAV

Concrètement, les prescripteurs du dispositif sont invités :

1- A identifier le nom de l'OPCA compétent de l'employeur, soit auprès du service comptable de l'entreprise, soit à partir du code APE (Activité Principale de l'Entreprise) que l'on peut trouver sur : [Liste des OPCA](#)

2- A contacter ou orienter vers le correspondant Emploi Avenir de l'OPCA, en vue de connaître/ construire les parcours proposés aux jeunes Emplois d'Avenir et préciser à l'employeur son "reste à charge".

3- A participer à la construction du parcours de formation du jeune en collaboration avec l'OPCA.

Liste des OPCA par secteur,
cliquez ici :
[Liste des OPCA](#)



**La transition
professionnelle**

Les OPCA de branche

- ◆ ACTALIANS
- ◆ AFDAS (culture et communication)
- ◆ ANFA (automobile)
- ◆ CONSTRUCTYS (BTP) :
- ◆ DEFI (chimie, pharmacie, plasturgie) :
- ◆ FAFTT (intérim)
- ◆ FAFIEC (informatique, études et conseil)
- ◆ FAFIH (hôtellerie, restauration)
- ◆ FAFSEA (agriculture)
- ◆ FORCO (commerce et distribution)
- ◆ INTERGROS (commerce de gros et international)
- ◆ OPCA 3+ (papeterie, bois ameublement, carrières et matériaux)
- ◆ OPCABAIA (banque, assurance)
- ◆ OPCA Transports
- ◆ OPCAIM (industrie de la métallurgie)
- ◆ OPCALIM (industrie alimentaire, coopération agricole, alimentation de détail)
- ◆ UNIFAF (sanitaire, médico-social à but non lucratif)
- ◆ UNIFORMATION (économie sociale et solidaire)

**Liste des OPCA par secteur,
cliquez ici :**
Liste des OPCA

Les OPCA interbranches ou interprofessionnels

- ◆ AGEFOS-PME
- ◆ OPCALIA

Pour les collectivités locales : Le CNFPT

OPCA	Branche	Coordonnées	Formation	Tutorat
AGEFOS-PME	Interprofessionnels et interbranches	<p>Mobilisation globale des équipes sur les Emplois d'Avenir :</p> <p>Responsable régional Sophie Hingant shingant@agefos-pme.com</p> <p>Référente Sport-10 salariés Marine Tudal mtudal@agefos-pme.com tel : 01 69 91 70 81</p> <p>Référente entreprises du service à la personne -10 salariés Pascale Epailard pepailard@agefos-pme.com tel: 01 69 91 45 33</p> <p>Pour les entreprises de + 10 salariés, s'adresser au conseiller formation de son secteur géographique :</p> <p>Départements 93/94/95 Tel: 01 41 63 22 22</p> <p>Départements 78/92 Tel : 01 55 70 44 00</p> <p>Départements 77/91 Tél: 01 69 91 48 80</p> <p>Département 75 Tél : 01 44 70 72 50</p>	<p>Prise en charge de toutes les actions imputables au titre de la formation professionnelle continue. La durée des formations est d'un jour minimum</p> <p>Coûts pédagogiques : pour les entreprises de – 10 salariés quel que soit le secteur : 100% de prise en charge pour les entreprises de + 10 salariés 70% de prise en charge. Les 30% restants + salaires et frais annexes (transport, hébergement) sont éligibles au titre du plan de formation</p> <p>Formations à privilégier : - diplômantes - dans domaine du sport ou du service à la personne - dont taux horaire ≤ 15^e / h. - terminées le 15/12/15</p> <p>Conditions de prise en charge : -Durée minimum de 7 heures. -Devis et factures établis au coût horaire stagiaire -si coûts importants : présenter 2 devis</p> <p>Pièces à fournir : -Demande de gestion d'action de stage EAV (disponible sur site internet IDF) -Convention de formation -Programme de formation -Copie demande d'aide emploi d'avenir (cerfa) -Programme de formation prévisionnel à venir dans le cas d'une formation de positionnement, Dossier à adresser au service TPE si -10 salariés, sinon conseiller.</p>	<p>Tutorat : formation ouverte de tuteur à destination des salariés de l'entreprise. Les formations varient de 24 à 60 heures.</p> <p>Coûts pédagogiques : 15 € de l'heure</p> <p>Salaires et frais annexes (transport, hébergement) : prise en charge au titres du plan de formation selon le type d'entreprises</p>

OPCA	Branche	Coordonnées	Formation	Tutorat
UNIFAF	<p>Sanitaire, sociale et médico-sociale dans le secteur privé à but non lucratif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Personnes âgées : maisons de retraite,... • Sanitaire : cliniques mutualistes, centres de rééducation fonctionnelle, centres de lutte contre le cancer,... • Handicap : Institut médico-éducatif, ESAT,... • Protection de l'enfance : hébergement, famille d'accueil,... • Adultes en difficultés : CHRS, tutelle, ... 	<p>Laila.MOULIN@unifaf.fr</p> <p>Fabrina.davila@unifaf.fr</p> <p>Tel : 01 46 00 41 74</p>	<p>UNIFAF soutient toutes les actions de Formation Professionnelle Continue dans une logique de parcours individualisé.</p> <p>Coûts pédagogiques : 100%</p> <p>Frais annexes : 100%</p> <p>- Accompagnement individualisé des employeurs de moins 250 salariés dans le cadre d'une Prestation de Conseil RH (aide au recrutement des Emplois d'Avenir, aide à l'intégration, définition du parcours de professionnalisation, le lien avec les autres acteurs institutionnels)</p> <p>- Pour les parcours certifiants: tout ou partie du restant à charge des employeurs</p>	<p>Formation du tuteur de 35 heures proposée par des organismes labellisés par l'OPCA avec une prise en charge de 15 euros de l'heure (liste des organismes référencés disponibles sur le site internet : www.unifaf.fr, sur la page régionale de l'Ile-de-France)</p>

OPCA	Branche concernée	Coordonnées	Formation	Tutorat
UNIFORMATION	<p>Economie Sociale et Solidaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Associations, • Coopératives • Mutuelles 	<p>http://www.emploisdavenir-uniformation.fr/ Tel : 0820 209 210</p> <p>Paris : 13, 14, 15, 16, 17, 18ème Vincent FAVRELIERE vfavreliere@uniformation.fr</p> <p>77 + Paris : 6, 7, 8, 10, 19 et 20ème Jean RIEUTORD jrieutord@uniformation.fr</p> <p>78 et 95 Dominique SCHUTZ dschutz@uniformation.fr</p> <p>91 et Paris : 9, 11 et 12ème Anne-Lucie Baran-Marszak albaran@uniformation.fr</p> <p>92 et Paris 1, 2,3, 4, 5ème Gwenaëlle HENNION ghennion@uniformation.fr</p> <p>93 et Paris : 1er, 2^{ème} et 3ème Khédidja Namoune knamoune@uniformation.fr</p> <p>94 Christelle MACED-HERESON cmacedhereson@uniformation.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Coûts pédagogiques :des formations EAV : <ul style="list-style-type: none"> - 40€/h maxi si – 10 salariés - 25€/h si + 10 salariés. <p>Ce financement peut être mobilisé lorsque l'action de formation a une durée inférieure à 80 heures.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Période de professionnalisation à mobiliser dès lors que la formation est au moins égale à 80 heures : 12€ HT par heure de formation (complétés par des financements spécifiques jusqu'à 25€). - Frais annexes pris en charge dans le cadre des actions de formation, selon les barèmes en vigueur. - Accès aux offres de formation « clés en main » et à la participation à des formations collectives au niveau des délégations régionales. 	<p>Formation du tuteur : 15€ par heure de formation, dans la limite de 40 heures. (voir dossier tutorat)</p> <p>Aide à l'exercice de la fonction tutorale :</p> <p>345€ par mois pendant 6 mois pour tuteurs EAV niveau V ou moins 230€ par mois dans la limite de 6 mois pour tuteurs de niveau > bac ou âgés de +45 ans</p> <p>Accompagnement tutoré, des heures de formation réalisées en entreprise sous l'encadrement d'un tuteur expérimenté sur des métiers spécifiques à la structure nécessitant une formation en situation de travail Base forfaitaire de 12€ dès lors qu'elles respectent les conditions d'imputabilité, et dans la limite d'un tiers de la durée totale du parcours de formation, avec un plafond de 150 heures</p>

OPCA	Branche	Coordonnées	Formation	Tutorat
CNFPT	<p>Collectivités territoriales.</p> <p>Les collectivités versent une cotisation supplémentaire au CNFPT à hauteur de 0,5% des rémunérations des EAV embauchés.</p>	<p>www.cnfpt.fr,</p> <p>Petite couronne (92,93 et 94) Marnia Allek marnia.allek@cnfpt.fr</p> <p>Grande couronne (77, 78,91 et 95) Florence GILLARD florence.gillard@cnfpt.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 2 jours d'adaptation à l'environnement territorial, recommandé après 4 mois de prise de poste. - Remise à niveau si nécessaire - 2 jours d'accompagnement à la construction de parcours de professionnalisation. - Itinéraire métier construit à partir des modules proposés sur le catalogue de formation, ouvert aux jeunes en EAV dans les mêmes conditions que les agents. Il est recommandé de les centrer sur les modules dits fondamentaux sauf exception et de débiter après plusieurs mois de prise de poste car ces formations sont basées sur l'expérience des participants. - Module « bilan » prévu avant sortie dispositif. <p>Aucune formation dispensée par le CNFPT n'est diplômante ou certifiante</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une formation de deux jours sur les rôles et missions du tuteur. - Une journée d'échange de pratiques chaque année de tutorat

OPCA	Branche	Coordonnées	Formation	Tutorat
<p>ACTALIANS Anciennement OPCA-PL</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Hospitalisation privée à caractère commercial • Enseignement privé à distance • Enseignement privé hors contrat • Professions libérales, • Etablissements de l'hospitalisation privée et de l'enseignement privé 	<p>Actaliens (siège social) 4, rue du Colonel Driant 75046 Paris Cedex 01</p> <p>Contact : Entreprise libérale ou établissement de l'enseignement privé Tél. 01 53 00 86 00</p> <p>Contact : Etablissement de l'hospitalisation privée Ile-de-France (siège social) : Tél. 07 77 70 56 81</p> <p>marie.lehegaret@actaliens.fr</p> <p>jeanine.cassagneau@actaliens.fr Tél. 06 46 30 03 16</p>	<p>Acquisition de nouvelles compétences (AFGSU)</p> <p>Coûts pédagogiques : 21 h prises en charge à 100 % dans la limite de 20€/h</p> <p>Remise à niveau : Entretien de positionnement d'1H dans la limite de 350 €</p> <p>Remise à niveau : 560 h maxi 100 % des coûts pédagogiques, maxi 18€/h</p> <p>Pré qualification :</p> <p>Préparation au concours de la FPT 600h à 100 % des coûts pédagogiques, maxi 15€/h</p> <p>Exemples de formations qualifiantes : -DEAS, DEAMP, -Titre Agent de restauration 1 200 h ou 1 435 h maxi selon le diplôme visé 9,15€/h ou 12€/h selon le diplôme visé (en dehors des 700 h de formation en cours d'emploi pour les DEAMP)</p> <p>Formations sur catalogue: http://www.opcapl.com/services/actions-financees.asp</p>	

OPCA	Branche	Coordonnées	Formation	Tutorat
AFDAS	<ul style="list-style-type: none"> • Spectacle vivant • Audiovisuel et production cinématographique • Edition phonographique • Exploitation cinématographique et distribution de films • Edition • Presse écrite et agences de presse • Publicité et distribution directe • Espaces de loisirs, d'attractions et culturels 	Contact : Kris LUDHOR K.ludhor@afdas.com AFDAS 66/72 rue Stendhal 75020 Paris Tél. 01 44 78 39 16		
ANFA	<ul style="list-style-type: none"> • Services de l'automobile • Commerce et réparation, • Auto-école, • Station-service, • Contrôle technique, • Déconstruction, recyclage, • Location de voiture, • Gestion de parc auto. • Stations de lavage 	Pas de correspondant dédié Contacter un conseiller formation ANFA Île-de-France 41-49, rue de la Garenne B.P. 93 92313 Sèvres cedex Tél.: 01 41 14 13 07	Pas d'accord spécifique de la branche pour les emplois d'avenir. Les demandes de prise en charge sont formulées par l'employeur ANFA vérifie les conditions d'éligibilité financière de l'employeur <u>Formations prises en charge :</u> Formations diplômantes Formations certifiantes : CQP de Branche les formations techniques courtes : à hauteur de 20 euros/heures sur 35h maxi	Service à contacter : Mme Benozene Tél. 01 41 14 16 86 Prise en charge des des formations de tuteur à 100% (2 jours de formation) à la demande des centres de formation lorsque les groupes de CQP sont suffisamment nombreux et non de l'entreprise

OPCA	Branche	Coordonnées	Formation	Tutorat
ANFH	<ul style="list-style-type: none"> • Etablissements publics hospitaliers, sanitaires, médico-sociaux et sociaux • Etablissements publics adhérents 	ANFH Ile de France Stéphanie About 01 53 82 84 96 s.about@anfh.fr	Convention cadre signée relative aux Emplois d'avenir entre Etat et ANFH. Ces formations sont financées sur une enveloppe spécifique, hors plan de l'établissement	Tutorat mutualisé externalisé confié au CIBC
CONSTRUCTYS	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprise du bâtiment BTP • Bâtiment et Travaux Publics 	15 Rue Cortambert – 75016 PARIS Tél : 01 42 27 49 49 / Fax : 01 42 27 48 89 Contact : Caplane Brigitte Un référent EAV sera prochainement nommé.		

OPCA	Branche	Coordonnées	Formation	Tutorat
FAFIEC	<ul style="list-style-type: none"> • Sociétés d'ingénierie, études et conseil • Bureaux d'études techniques • Cabinets d'ingénieurs-conseils et société de Conseil • Foires, salons, congrès • Traductions 	Pas d'interlocuteur dédié aux EAV FAFIEC 56-60 rue de la Glacière 75640 Paris cedex 13 Tél. 0811021112	<ul style="list-style-type: none"> -Le financement des formations s'inscrit dans le cadre de la période de professionnalisation. -L'aide aux formations est possible dès lors que le salarié à 6 mois d'ancienneté sur le poste ; la prise en charge est de 30 €/h pour 300 h maxi puis de 20 €/h au-delà. -La prise en charge comprend les coûts pédagogiques et tout ou partie du salaire. 	
FAFIH	<ul style="list-style-type: none"> • Restauration collective, • Cafés, débits de boissons, tabacs • Traiteurs, hôtels, restaurants - Cafétérias, • Monde de la nuit, • Thalassothérapie, • Casinos, • Bowlings • Organismes de réception 	Pas de correspondant dédié Contacter les conseillers Formations 22 rue d'Anjou 75008 Paris Tél. : 01 40 17 20 20 idf@fafih.com l.dri@fafih.com	<ul style="list-style-type: none"> -Financement à 70% sur les fonds du et 30% sur le plan de formation de l'entreprise. -Les formations de plus de 150 heures pour les périodes de professionnalisation sont éligibles pour les EAV : la prise en charge sur la « Professionnalisation » (hors plan) est de 30 €/h dans la limite de 1 200 heures pour des formations diplômantes (dont le diplôme est reconnu au RNCP) ou certifiantes (CQP de notre secteur ou hors secteur) -Le délai d'instruction est de trois semaines. -La formation permis B est imputable à condition d'être nécessaire pour l'emploi occupé. -Se connecter au moteur de recherche pour les formations certifiantes http://www.fafih.com/certification/centre-recherche-s1.htm 	

OPCA	Branche	Coordonnées	Formation	Tutorat
FAFSEA	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises agricoles, • Exploitations • Production, transformation et industrie, négoce, • Services à l'agriculture et au monde rural • Recherche et enseignement, institutions agricoles, chambres d'agriculture 	Délégation Ile de France Vincent Daubigny Tél. 01 57 14 05 46 Vincent.daubigny@fafsea.com	Prise en charge principalement dans le cadre de la période de professionnalisation. Pris en charge hors formation interne : 9.15 TTC ou net de taxes / heure Plafond de 400 H/an sur 3 ans. 80 H minimum et diagnostic Positionnement remboursé à l'employeur Permis B uniquement pris en charge dans le cadre du DIF Pas de CQP actif en Ile de France Guide régional des formations en Ile-de-France : Guide des formations IdF	La formation du tuteur Prise en charge des coûts pédagogiques dans la limite d'un plafond horaire de 15 euros et pour une durée maximale de 40 heures
FORCO	<ul style="list-style-type: none"> • Commerce et la distribution à prédominance alimentaire (les commerces de détail non alimentaires • Grands magasins et magasins multi-commerces (ex magasins populaires) • Commerce de détail, • Horlogerie-bijouterie • Optique-lunetterie de détail • Magasins de bricolage • Commerce de gros • Import-export 	251 bv Pereire 75852 Paris cedex 17 Paris-idf@forco.org Tél. 01 48 18 99 00 Référent EAV : Mme CATTAX Tél. 01 55 37 41 79 ccattaux@forco.org		

OPCA	Branche	Coordonnées	Formation	Tutorat
<p>INTERGROS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Commerce de gros et international • Bétail (commerce en gros) • Bois d'œuvre (négoce) • Bonneterie, lingerie, confection, mercerie (en gros) • Commission, courtage et commerce intracommunautaire • Conditionnement, commercialisation et transformation des œufs • Fruits et légumes (expédition et exportation) • Jouets, bimbelerie, bazar (commerces de gros) • Matériaux de construction (négoce) • Produits du sol, engrais et produits connexes (négoce et industrie) • Quincaillerie, fournitures industrielles, fers et métaux (en gros) • Tissus, tapis et linge de maison (gros) 	<p>29 promenades Michel Simon – 93 160 Noisy-le-Grand Tél. 01 78 78 34 60</p> <p>Contact : Mme BIDEF et M. Belzors, directeur</p> <p>12 avenue André-Marie Ampère CS 60067 Champs-sur-Marne 77447 Marne-la-Vallée Cedex 2 Tél. 01 60 95 44 44</p>		

OPCA	Branche concernée	Coordonnées	Formation	Tutorat
<p>OPCA DEFI</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Chimie • Pétrole • Pharmacie, parapharmacie • Vétérinaire • Plasturgie • Entreprises du médicament • Fabrication et commerce des produits à usage pharmaceutique, parapharmaceutique et vétérinaire • Transformation des matières plastiques 		<p>Le code du travail prévoit exceptionnellement pour l'ensemble des contrats uniques d'insertion (dont font partie les emplois d'avenir) la possibilité de monter des périodes de professionnalisation, y compris pour les salariés en CDD. CF Article L6324-1 du Code du travail.</p> <p>Les financements sur ce dispositif sont donc ouverts conformément à la réglementation aux salariés titulaires d'un emploi d'avenir, sur la base des forfaits conventionnels de branche et dans le respect des priorités définis par les partenaires sociaux.</p> <p>Dispositif prévu à l'origine pour le secteur de l'économie sociale et solidaire, les emplois d'avenir n'ont été ouverts que relativement tardivement au secteur lucratif.</p> <p>OPCA DEFI n'a pas signé de conventions spécifiques avec le FPSPP.</p> <p>Financement du permis B possible si indispensable au contrat de travail.</p>	

OPCA	Branche concernée	Coordonnées	Formation	Tutorat
<p>OPCA 3+</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Industries de Carrières et Matériaux • Menuiseries, Charpentes et constructions industrialisées • Céramiques de France • Industries du bois de pin maritimes en forêt de Gascogne • Industries de la fabrication de ciments • Panneaux à base de bois • Industries des Tuiles et Briques • Fabriques d'articles de papeterie et bureau • Fabrication de la Chaux - Transformation des Papiers-Cartons et pellicule cellulosique • Ameublement • Fabrication - Transformation des Papiers-Cartons et industries connexes • Travail mécanique du bois, scieries, négoce et importation des bois • Exploitations forestières scieries agricoles • Production des Papiers-Cartons et Celluloses 	<p>Contact : Laurent Chapelle Antenne territoriale de Paris 55, rue de Châteaudun 75009 Paris Tél. 01 82 71 48 96 paris@opca3plus.fr</p>		

OPCA	Branche concernée	Coordonnées	Formation	Tutorat
<p>OPCA TRANSPORTS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Transports routiers de marchandises • Transports routiers collectifs de voyageurs • Transports sanitaires • Transports publics urbains de voyageurs • Transport fluvial de fret et de passagers, • Transports maritimes (fret et passagers) • Ports et manutention • Agences de voyages et de tourisme. 	<p>Gestionnaire des dossiers Emploi d'Avenir Lola Moreau Tél. 01 53 91 34 24 l.moreau@opca.com</p> <p>66 avenue du Maine 75014 PARIS Tél. 01 53 91 34 34</p> <p>DELEGATION REGIONALE 1 rue de la Corderie - Centra 339 94586 - Rungis Cedex</p>	<p>- Prise en charge des coûts de formation dans le cadre de la période de professionnalisation., limitée aux coûts pédagogiques.</p> <p>-Durée minimale de formation : 150 heures Plafond de 400 heures/ Coût de 14 €/h</p> <p>-Préférence pour les formations certifiantes et/ou qualifiantes</p> <p>-Pour toutes demandes de financement de formation, le tuteur doit être désigné et avoir ou être sur le point de suivre une formation de tuteur.</p> <p>Dossier de demande de prise en charge sur le site : OPCA-TRANSPORTS.COM « demande préalable de financement » (période de professionnalisation, préciser Emploi d'Avenir) Délais d'instruction : 1 semaine Pièces à fournir (scanner les documents et les adresser par mail à Lola Moreau : l.moreau@opca.com)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cerfa Emploi d'avenir - Tuteur désigné avec attestation de suivi de formation ou demande de prise en charge de formation de tuteur - Devis de formation HT avec le numéro SIRET ou d'activité d'organisme de formation <p>Pas de base de données des organismes de formations transmissibles. Pas de financement du permis B. Pas de prise en charge pour le positionnement.</p>	

OPCA	Branche concernée	Coordonnées	Formation	Tutorat
OPCABAIA	<ul style="list-style-type: none"> Banques, Sociétés et Mutuelles d'Assurance, Agents Généraux d'Assurance et Sociétés d'Assistance 	14-18 rue Ballu - 75009 Paris Standard : 01 55 50 49 50 Pas de correspondant dédié Emplois d'Avenir Interlocuteur : les conseillers en Formation		
OPCALIA	Interprofessionnel et interbranches	<p>http://www.opcalia.com/employeurs/recruter-vos-salaries/emplois-davenir/</p> <p>Sylvina HILDEVERT, Chef de projet Tél. 01 44 06 77 39 sylvina.hildevert@opcalia-idf.com</p> <p>Référent sport : Agnès Domenech Tél. 01 53 82 70 92 – 06 08 81 99 98 Agnès.domenech@opcalia-idf.com</p> <p>Chiraz Lejri Chiraz.lejri@opcalia-idf.com Tél. 06 61 05 12 94</p> <p>Entreprises moins de 10 salariés : Lynda AIARDO Tél. 06 69 03 61 19 lynda.aiardo@opcalia-idf.com</p> <p>75 Diane RAAD Tél. 06 70 77 16 99 diane.raad@opcalia-idf.com</p>	<p>Prise en charge de toutes les actions de formations imputables qui concourent à l'acquisition de nouvelles compétences, qu'elles soient qualifiantes, certifiantes, ou autres.</p> <p>-Durée : 7 H minimum, sans durée maximale</p> <p>:</p> <p>-Coûts pédagogiques dans le secteur non marchand : prise en charge à 100 %</p> <p>-Salaires et frais annexes (transport, hébergement) : selon les conditions de prise en charge définies par les différentes Sections Paritaires Professionnelles ou Interprofessionnelles</p> <p>-Coûts pédagogiques dans le secteur marchand : 70% pour toutes les formations définies ci-dessus - 30% restants sont financés, dans le cadre du plan de formation ou de la période de professionnalisation, selon les conditions de prise en charge définies par les différentes Sections Paritaires Professionnelles ou interprofessionnelles.</p> <p>- SI EAV est un travailleur handicapé qui suit une formation qualifiante ou certifiante, prise en charge à 100 % des coûts pédagogiques.</p>	

<p>OPCALIA</p>		<p> 77 et 91 : Sandrine VILAIN Tél. 06 73 60 62 53 sandrine.vilain@opcalia-idf.com </p> <p> 78 Remy ADOR Tél. 06 86 66 56 60 remy.ador@opcalia-idf.com </p> <p> 92 Aurélie NOEL Tél. 06 80 96 99 30 aurelie.noel@opcalia-idf.com </p> <p> 93 Henrique PERES Tél. 06 07 13 88 36 henrique.peres@opcalia-idf.com </p> <p> 94 Rachid ADJEKHIANE Tél. 06 86 66 56 59 rachid.adjekhiane@opcalia-idf.fr </p> <p> 95 Heloise PONS Tél. 06 61 06 81 57 heloise.pons@opcalia-idf.com </p>		
-----------------------	--	--	--	--

OPCA	Branche	Coordonnées	Formation	Tutorat
OPCAIM	<ul style="list-style-type: none"> • Métallurgie 	<p>Pas de référent emploi d'avenir : contacter les conseillers en Formation</p> <p>75, 78, 91, 92, 93, 94,95 : 34, avenue Charles de Gaulle 92523 NEUILLY SUR SEINE Cedex Tél. : 01 41 43 96 96 info@adefim-rp.org</p> <p>77 : 238, rue de la Justice Zone industrielle de Vaux-Le-Pénil 77000 MELUN Tél. : 01 64 87 85 75 adefim77@adefim.com</p>		
OPCALIM	<ul style="list-style-type: none"> • Industrie Alimentaire, • Coopération Agricole • Alimentation en détail • Bétail et viande • Industries Alimentaires, 	<p>20, Place des Vins de France CS 11240 - 75603 PARIS CEDEX Tél. 01.40.19.41.25</p> <p>Pas de correspondant dédié</p>	<p>Pas de formation spécifique pour les emplois d'avenir. Les financements sont les mêmes pour chaque salarié à partir du moment où l'entreprise adhérente en fait la demande</p>	<p>Prise en charge de la formation des tuteurs dans la limite de 15 €/h pour une durée maximale de 40 h</p>